



**HAL**  
open science

# Étudier celles et ceux que personne ne voulait voir, ou la difficile recherche des serviteurs de cour (XVe -XVIe siècles)

Pierre Nevejans

► **To cite this version:**

Pierre Nevejans. Étudier celles et ceux que personne ne voulait voir, ou la difficile recherche des serviteurs de cour (XVe -XVIe siècles). Cacher, voiler, dissimuler au Moyen Âge, Oct 2022, LYON, France. halshs-03923151

**HAL Id: halshs-03923151**

**<https://shs.hal.science/halshs-03923151>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Étudier celles et ceux que personne ne voulait voir, ou la difficile recherche des serviteurs de cour (XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)

PIERRE NEVEJANS  
École normale supérieure de Lyon  
Laboratoire Triangle (UMR 5206)

### Introduction. Pourquoi lever le voile sur celles et ceux qui servent dans l'ombre ?

Les hommes de cour n'ont pas l'habitude de parler beaucoup des innombrables bras qui les servent : les domestiques vivent pour ainsi dire derrière le décor devant lequel se joue la pièce. C'est pourquoi nous ne nous étendrons pas beaucoup sur eux<sup>1</sup>

Voilà comment Norbert Élias évacuait, dans *La société de cour*, la question des « petites-mains ». Les serviteurs de la cour sont dissimulés par deux fois : le manque de sources jette le voile sur eux ; leur rôle, celui d'effectuer les « basses-œuvres » pour reprendre un vocable médiéval, a longtemps poussé les historiens à les reléguer dans l'ombre. Ces deux voiles combinés effraient les chercheurs qui souhaiteraient enfin poser les yeux sur ce monde inconnu.

L'historiographie des milieux auliques de la fin du Moyen Âge et de la première modernité a été construite autour de l'idée qu'à la cour, en dehors du prince, toutes et tous sont des serviteurs<sup>2</sup>. Ainsi, les courtisans sont des domestiques, même s'ils sont eux-mêmes des nobles et disposent de leurs propres domestiques. À de rares exceptions près, ce sont ces domestiques issus des élites sociales qui sont présentés comme les serviteurs de la cour. Étudier la domesticité de cour implique donc, déjà, de définir, le plus précisément possible, la domesticité dont il s'agit. Vous l'aurez compris, je m'intéresse à la domesticité de bas-étage, aux individus qui occupent les postes les moins visibles. Au-delà de quelques indices isolés dans l'historiographie, rien n'a encore été produit pour comprendre leur histoire sur le temps long, en tant que groupe et au fil des évolutions touchant les grandes cours européennes. Dans une société où l'image est l'une des données les plus importantes, ils font l'objet de puissantes formes de dissimulation. Quel historiographe mettrait en mémoire Martine, la lingère de la cour de Bourgogne, ou bien Laurent Clérion, « maître des basses-œuvres », qui vide les fosses d'aisance d'un château avant l'arrivée du roi Charles VI, en 1386 ?

Deux questions préalables se posent pour un tel objet de recherche. D'abord, il faut comprendre les logiques qui ont présidé à jeter le voile sur ces serviteurs et leurs activités. Quels sont les mécanismes de cette dissimulation dans les sources ? Déterminer où est le voile est aussi une manière d'établir enfin la frontière entre les différentes domesticités de cour : où le champ des basses-œuvres commence-t-il ?

---

<sup>1</sup> Norbert Élias, *La société de cour*, Paris, Calmann Lévy, 1974, p. 22.

<sup>2</sup> Elizabeth Rivlin, « Service and Servants in Early Modern English Culture to 1660 », *Journal of Early Modern Studies*, 2015/4, p. 17-41, p. 20.

Quelles sont les sources qui permettrait d'accéder à ces serviteurs dont la vie a été ainsi voilée ? Quelle est la réalité de leur service quotidien ? Ce sont ces questions auxquelles je vais tenter de répondre pour la vingtaine de minutes qui m'est impartie.

## 1. Les mécaniques de la dissimulation : définir le « sale-boulot »

Vous l'aurez compris, je suis à la recherche du « sale-boulot » de la cour, c'est-à-dire les tâches les moins valorisées socialement, pénibles, salissantes et répétitives. L'usage de ce concept sociologique, théorisé par Everett Hughes et repris par la sociologie du travail, me semble être une clé de lecture d'autant plus utile que des tâches de service concret, comme servir le vin ou couper la viande, sont effectuées par des nobles, qui revêtent pour cela des charges d'officiers. La principale source pour s'en rendre compte est formée par l'ensemble exceptionnel des comptes de la cour de Bourgogne, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, en 1477<sup>3</sup>. Ces comptes ont déjà été employés à une histoire des serviteurs de la cour, notamment pour l'hôtel de la duchesse Isabelle de Portugal, étudié par Monique Sommé<sup>4</sup>. J'aimerais les mobiliser dans une autre optique, pour témoigner des mécaniques de la dissimulation des serviteurs. En effet, la frontière entre les domesticités y est matérialisée par un processus d'anonymisation des personnes en charge d'une série de tâches spécifiques, amassées dans des lignes comptables uniques, souvent à la fin d'un rôle. Voici un exemple avec le rôle de paiement des servants de la chapelle domestique de Charles le Téméraire, en 1468 (ppt). Tous les officiers de la chapelle sont énumérés, nommés et rémunérés pour leurs gages et le tiers de robe. À la fin du rôle, après la liste des officiers, vient une dernière ligne, qui ne décrit plus un nom, une fonction et un montant, mais une série de tâches et leur coût :

[1] Et pour plusieurs autres parties extraordinaires desdiz mois d'avril, may et juing, assavoir : **porter et rapporter coffres de ville a autre et de bateau en batteau**, 12 s.. Item, pour **buaigne** [= lavage] **des sourpliz, aubes, amus et nappes, et les reparer**, 48 s.. Item, pour ung cent de petis aggrapes, 21 s.. Item, **pour avoir fait mener et ramener lesdiz cofres a la feste de la Thoison d'or** au service de monseigneur Jaques de Bourbon et a l'annuel de feu monseigneur le duc, cui Dieu pardoint, 7 s. [...]<sup>5</sup>

Ce procédé, que l'on trouve aussi dans les comptabilités françaises de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, tend à cacher l'armée qui se cache derrière la liste des officiers. Ailleurs, l'argentier passe à des pronoms impersonnels, mentionne des tâches effectuées mais n'en donne pas les acteurs principaux. La méthode va même au-delà des sources comptables, ainsi dans un poème de Clément Marot à la gloire de la chienne de la reine de France Éléonore d'Autriche, alors qu'il loue le bon comportement de la chienne lorsqu'il s'agit de ses besoins :

[2] Et si pisser veult d'aventure,  
Ne gaste draps ny couverture :  
Mais sa maistresse gratte, gratte,  
Avecques sa flateuse patte :  
L'advertissant qu'on la descende,

---

<sup>3</sup> Sur la dimension exceptionnelle de cet ensemble archivistique, Jean Richard, « Des archives incomparables ? », dans Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2013, p. 21-26, ici p. 24.

<sup>4</sup> Monique Sommé, *Isabelle de Portugal. Une femme au pouvoir au XV<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 226-259.

<sup>5</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 53. On retrouve le même procédé en 1469.

<sup>6</sup> *Comptes de l'Écurie du roi Charles VI*, vol. 1, p. 210, n° 1374.

Qu'on l'essuye, & puis qu'on la rende  
En sa place, tant est honneste  
Et nette la petite beste<sup>7</sup>

Ces tâches (laver le linge, transporter des objets lourds, réparer les objets du quotidien, emmener la chienne de la reine pour qu'elle fasse ses besoins) et ce coût sont le « sale-boulot » de la cour, effectué par ceux que Monique Sommé appelle les « emplois subalternes »<sup>8</sup>. Cette liste et cette occultation sont au fondement même de ma recherche, puisqu'ils en définissent les limites.

Mais avant de passer au profil et à la vie de ces serviteurs, il importe de mieux comprendre les mécaniques à l'œuvre dans ce processus de dissimulation. Le manque de sources est lié à des facteurs objectifs, dont le faible accès des serviteurs à l'écrit, mais aussi le manque de reconnaissance sociale à leur égard – le même mécanisme qui jette l'anonymat sur les tâches qu'elles et ils effectuent. La cour de Bourgogne semble être une exception, dans la mesure où les ordonnances ducales officialisent les droits des serviteurs subalternes, notamment en 1459 avec les *gages pour nécessités*<sup>9</sup>. Ailleurs, faute de sources, il est difficile d'étudier ce silence. Un détour par le temps présent permet de le comprendre. Dans un ouvrage très récent sur la domesticité chez les grandes fortunes, la sociologue Alizée Delpierre relate le témoignage de Maria-Celesta, qui a passé 40 ans au service de la même famille. Des années durant, elle repousse les soins requis par l'une de ses jambes. Un jour, elle annonce à ses patrons qu'elle va devoir se faire amputer. La réaction des patrons ? Choqués : ils n'avaient même pas vu qu'elle était paralysée depuis des mois. Et la sociologue de conclure : « Si Maria-Celesta voyait tous les jours ses patrons et leurs enfants, eux en revanche ne semblaient pas la voir<sup>10</sup> ». Ainsi, la dissimulation par les maîtres ne relève pas tant de quelque chose de conscient que de la définition même du mépris social, en l'occurrence matérialisé par de l'indifférence. Le fait d'évoluer dans un espace sans y être vu est une donnée partagée par nombre de ces domestiques. Cette invisibilisation est un facteur de domination, mais aussi une manière de tolérer la présence de membres de couches sociales vues comme inférieures<sup>11</sup>. Ce sont probablement les mêmes mécanismes qui expliquent l'absence relative des serviteurs dans les récits médiévaux et modernes sur la vie de cour.

## 2. Lever le voile sur les mondes du service de cour

J'aimerais désormais tenter de lever un peu ce voile. Les sources comptables permettent de dresser un portrait collectif – au moins – et individuel – parfois –. Une mise en garde est nécessaire, dans la mesure où les états des gages de la cour de Bourgogne, que j'utilise ici, ne tiennent souvent compte que des serviteurs disposant d'un cheval, ce qui exclut les servants à pied, ceux-là justement que j'aimerais dévoiler. L'objectif de ce point et du suivant, est de s'approcher au plus près de cette domesticité voilée, à tâtons. Comme l'incite la documentation existante, c'est à travers une typologie de cas que j'aimerais tirer le portrait de ce groupe, séparant mon propos entre les serviteurs effectuant des tâches externalisées, ceux servant la cour sur le temps long et, enfin, ceux qui ne sont pas au service du prince en soi, mais qui servent les courtisans-domestiques du prince.

Les tâches externalisées sont d'abord effectuées par des serviteurs qui n'en sont pas vraiment, parce qu'il s'agit d'artisans à qui l'on commande des objets. Le plus souvent, il s'agit d'artisans établis dans

---

<sup>7</sup> Clément Marot, *Œuvres poétiques*, éd. Gérard Defaux, Paris, Classiques Garnier, 1993, vol. 2, pp. 343-345.

<sup>8</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, *op. cit.*, p. 233 ; Everett Hughes, « Good People and Dirty Work », *Social Problems*, 10/1, 1962, p. 3-11 ; Dominique Lhuilier, « Le 'sale boulot' », *Travailler*, 14/2, 2005, p. 73-98.

<sup>9</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, *op. cit.*, p. 237.

<sup>10</sup> A. Delpierre, *Servir les riches*, *op. cit.*, p. 109.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 110-111.

les centres urbaines proches de là où se trouve la cour. C'est aussi le cas dans les centres auliques français, notamment à Amboise ou à Blois, où l'artisanat local vit des commandes de la cour<sup>12</sup>. Un peu plus dans le sujet, des serviteurs sont embauchés à la tâche lors des déplacements de la cour. Certains sont attachés aux « basses-œuvres » de la cour (ou « menues parties », dans les comptes bourguignons), notamment pour préparer et rendre les déplacements plus vivables. Ici, les comptes du roi Charles VI, en 1386, à l'occasion d'un déplacement [citation 3]. Dans ces cas précis, les services de chambre sont laissés aux gens de l'endroit visité [citation 3, déplacement de Charles le Téméraire à Saint-Omer].

[3] À Lorens Clerion, maistre de la basse euvre, pour son salaire d'avoir vuidié, netoié et porté hors un des aisemens de l'ostel dudit sejour seant a Charenton, par marchié fait a lui [c'est-à-dire par contrat], par quittance donnee XXX jours de mars, 64 s. p.<sup>13</sup>

[4] Pour pluseurs dons fais par mondit seigneur en sa ville de Saint Omer, la somme de 26 £ dudit prix, aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent. Et premierement, a Jaques Lempereur, portier de l'abbeye Saint Bertin audit Saint Omer, 4 £ ; **item a Thomas et Pierquin Leclerc, varletz du grenetier de ladicte abbeye, pour avoir rabonné les chambres d'icelle abbeye quant nagaires mondit seigneur y a esté logié, 4 £ ; [...]**<sup>14</sup>

Les tâches externalisées ne sont pas nécessairement les plus déshonorantes. Généralement, elles relèvent de l'artisanat. « Rabonner » les chambres peut ainsi faire référence à du nettoyage, mais aussi au fait de réparer les charpentes, les huisseries ou la literie<sup>15</sup>. Le titre de « maître de la basse-œuvre » est assez énigmatique, notamment parce que cette tâche est effectuée via la signature d'un contrat (« par marchié fait à lui »). Dans le cas du déplacement de Charles le Téméraire à Saint-Omer, les comptes témoignent de l'usage des serviteurs de l'abbaye où loge le duc, signe que la cour ne se déplace qu'avec un train réduit. Ces tâches externalisées sont aussi une manière de redistribuer des richesses à l'occasion des déplacements de la cour. Embaucher des pauvres pour renforcer la garde des portes ou délivrer les messages entre deux membres de la cour permet de faire l'aumône, comme ici en mars 1468, à l'occasion d'un déplacement de Charles le Téméraire dans les Flandres (citation [5]) :

[5] A Jehan Blanchot, dit Croy, varlet de pié de mondit seigneur, la somme de 17 £ 8 s., dicte monnoye de 40 gros, pour pluseurs parties extraordinaires par luy payees, du commandement de mondit seigneur, depuis son partement de la ville de Liege aux personnes et en la maniere qui s'ensuit, assavoir : [...] **donné a ung compaignon qui porta lettre a icelluy seigneur de par monseigneur le connestable de France, lequel avoir esté desrobé des gens de monseigneur de Crevecueur, 50 s. Item, au partir de Tricht sur Meuze, pour don fait aux povres qui gardoient la porte, 100 s. [...]**<sup>16</sup>

Ces serviteurs-ci sont extérieurs à la cour. D'autres y sont attachés de manière pérenne, que leurs services soient externalisés ou non. La distinction est matérialisée dans les comptes selon le mode de rémunération utilisé, à la pièce ou sous forme de gages. Un bon exemple est celui de Martine, une lingère « *suivant la court* » de Charles le Téméraire. Martine apparaît plusieurs fois dans les comptes de l'argentier bourguignon, sous forme de la liste des pièces confectionnées pour le duc et ses proches,

---

<sup>12</sup> Lucie Gaugain, *Amboise, un château dans la ville*, Tours, Rennes, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 306-315.

<sup>13</sup> *Comptes de l'écurie du roi Charles VI*, vol. 1, p. 210, n° 1374.

<sup>14</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 2, p. 249.

<sup>15</sup> Ce qui constitue une pratique courante lors des déplacements du prince (Anne-Marie Lecoq, « Les résidences royales à l'épreuve des fêtes. Les courts-circuits du charpentier », dans Jean Guillaume (éd.), *Architecture et vie sociale à la Renaissance*, Paris, Picard, 1994, p. 83-95, ici p. 84).

<sup>16</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 102.

avec la somme liée à chacune de ces pièces<sup>17</sup>. Cette forme de rémunération montre qu'elle n'est pas une servante de la cour en soi, mais qu'elle la suit afin de bénéficier du travail lié à son fonctionnement. On retrouve la même appellation en France pour certains lavandiers.

Les serviteurs affiliés plus formellement à la cour sont rémunérés par gages. C'est notamment le cas des métiers de bouche, où il est possible d'évoluer dans la hiérarchie (les valets de fruits par exemple ont tendance à passer porteur d'eau, puis rôtisseurs)<sup>18</sup>. Cette hiérarchie est claire dans le versement des gages, comme l'indique l'extrait de rôle de paiement suivant [doc. 6].

L'espace social formé par la cuisine fait partie des espaces de la cour les mieux étudiés, mais dont l'historiographie a peu considéré les acteurs réputés inférieurs. Ces travaux permettent de penser que les grandes cuisines de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance sont marquées par une multiplication des tâches, une division de celles-ci et, de fait, une « diversification de la palette de professions<sup>19</sup> ». Alors qu'en est-il des commis les moins visibles, qui évoluent loin des tables, dans les cuisines, elles-mêmes situées dans les sous-sols<sup>20</sup> ? Les comptes bourguignons encore une fois offrent quelques indices. D'abord, la préparation des plats y est séparée du service de table : l'entrée « cuisine » dans les comptes réfère aux serviteurs de la préparation. La double entrée ne signifie pas en soi qu'il existe une hiérarchie entre les services ; d'ailleurs, cette hiérarchie ne tient pas la route, dans la mesure où les gens de service ne sont pas mieux rémunérés que les gens de cuisine. Les serviteurs nommés ici vont de l'écuyer (donc noble) au petit garçon de service, en passant par les porteurs d'eau. La présence de surnoms peu élégants (« Grosse tête », « Boule ») témoigne de l'atmosphère dans la cuisine, et, peut-être, de l'origine sociale modeste de ces gens. Surtout, pour revenir à ma démonstration, ces hommes sont attachés à long terme à la cour bourguignonne, individuellement et collectivement. Ainsi, Frerin Coulon, le galopin, est reconduit au service de Charles le Téméraire, puisqu'il reçoit une livrée avec 350 autres serviteurs en 1469<sup>21</sup>. Un autre Coulon, Hano, était déjà « garde-manger » de Philippe le Bon<sup>22</sup>.

Cette pérennité de service indique que la cour fait exception dans le monde du service : ailleurs les serviteurs ne le sont qu'un temps de leur vie, souvent celui de l'enfance et de la formation<sup>23</sup>. Il peut aussi s'agir de serviteurs effectuant des tâches offrant une proximité avec le prince. Ainsi, certains continuent de recevoir des gages réguliers longtemps après avoir effectué leurs services. C'est le cas des femmes s'étant occupé de Charles le Téméraire quand il était enfant : il pensionne encore, une fois duc, sa « mère de lait<sup>24</sup> » et sa « bercheresse<sup>25</sup> ». Leur présence au long cours dans les comptes ducaux peut témoigner de leur grande précarité : les domestiques n'ayant connu que le service de leur maître ne peuvent souvent compter que sur ces derniers pour assurer leurs vieux jours<sup>26</sup>. Toutefois, les sommes en jeu, assez

---

<sup>17</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 4, p. 98-99, V-123.

<sup>18</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, *op. cit.*, p. ??.

<sup>19</sup> Nathalie Peyrebonne (dir.), *Les métiers de bouche à l'époque moderne*, Rennes, Tours, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais, 2018, p. 11.

<sup>20</sup> Sur les difficultés à produire une histoire sociale des cuisiniers, M. Ferrières, « Le cuisinier au château : un illustre inconnu ? », *art. cit.*, not. p. 341.

<sup>21</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 2, p. 395-396, n° 1491.

<sup>22</sup> *Compte de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 217, n° 916.

<sup>23</sup> Diane Wolfthal, « The Unseen Servant in Late Medieval and Early Modern Art », dans *'We are All Servants'*, *op. cit.*, p. 510 ; Id., « When Did Servants Become Men? », dans Ann Marie Rasmussen (dir.), *Rivalrous Masculinities*, Notre Dame, Notre Dame University Press, 2019, p. 174-208 ; J.-P. Gutton, *Domestiques et serviteurs*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>24</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 220.

<sup>25</sup> *Ibidem*, vol. 1, p. 220.

<sup>26</sup> A. Delpierre, *Servir les riches*, *op. cit.*, not. p. 176.

modiques, vont davantage dans le sens d'une rétribution symbolique. Enfin, ce service au long cours est une donnée aussi remarquable, pour la cour de Bourgogne toujours, parmi les domestiques-officiers<sup>27</sup>.

La dernière « catégorie » de serviteurs que j'aimerais présenter est celle des individus présents à la cour en tant que serviteurs des domestiques des nobles. Ces gens ne sont pas, ou très peu, présents dans les comptes employés jusqu'ici : ils sont cachés derrière les domestiques qui, eux-mêmes, étaient peu visibles. Il faut changer de sources, et, désolé, de siècle pour les retrouver. Quelques exemples pour s'en rendre compte. En 1546, l'échanson de Catherine de Médicis, Pandolfo della Stufa, est arrêté pour espionnage, puis enfermé à la Bastille. Dans un acte notarié entre son frère et son geôlier à la Bastille, on apprend qu'il n'a pas été enfermé seul, mais avec deux de ses serviteurs, morts en prison parce que leur maître ne les nourrissait pas assez<sup>28</sup>. Moins glauque, l'une des nourrices de la reine Catherine de Médicis, Claude Gobelin, mariée à l'un des valets de chambre d'Henri II, Nicolas Godeffroy, embauche elle-même un ou plusieurs domestiques. En 1557, un certain Pierre Poisson signe devant notaire un contrat de mariage dans lequel il affirme être « serviteur du valet de chambre du dauphin », nommant expressément Nicolas Godeffroy »<sup>29</sup>. Cet acte notarié révèle toute la complexité des domesticités de cour : ces membres de la bourgeoisie sont en fait eux-mêmes à la tête d'une chaîne de domesticité. Du point de vue de la restitution du paysage social de la cour, ce cas est d'autant plus intéressant que la nourrice doit être en permanence à la cour, que Claude Gobelin a par nature des enfants (puisqu'elle allaite) et que ses enfants et serviteurs se trouvent donc, eux aussi, sur place. Les sources comptables, qui offrent des listes (incomplètes) de noms, ne permettent pas de témoigner de cette complexité. Les actes notariés, quant à eux, complètent l'identification et me font penser qu'une histoire des serviteurs à l'échelle des individus est envisageable.

Mais retournons à nos comptabilités médiévales, qui informent sur une autre question, celle de la place de ces serviteurs dans la hiérarchie de la cour, par les sommes qu'ils y perçoivent. Or, ils ne sont pas mal rémunérés. En Bourgogne, les officiers-courtisans sont payés au jour de présence. Pour une cinquantaine de jours de présence et de service en 1468, un seigneur ne récolte qu'un don de 9 sols par jour, soit 21 £ 12 s.<sup>30</sup> alors qu'un porteur d'eau peut être payé une cinquantaine de livres par mois (cf. compte de cuisine de 1468). Une nuance est nécessaire, dans la mesure où le salaire du serviteur pourrait constituer son seul revenu, quand les gages d'un noble-officier de cour complètent ses revenus féodaux. Aussi, certaines des occurrences posent problème quant à la qualification sociale exacte des serviteurs, ici encore avec les porteurs d'eau :

[7] À Pasquine, vesve de feu **Guillaume de La Court, porteur d'eau de madame la duchesse la grande** [Isabelle de Portugal], la somme de 10 £ dudit prix que mondit seigneur luy a de sa grace donné pour une fois pour Dieu et en aumoisine et en consideracion de pluseurs agreables services que sondit feu mary a faiz a mondit seigneur<sup>31</sup>

Cette entrée pourrait amener à dire que les porteurs d'eau ne sont pas forcément issus des couches sociales les plus basses. La particule indique toutefois davantage un lieu de service qu'un fief : est-ce le résultat d'un anoblissement ou le fait de surnoms, acquis d'abord sous la forme de moquerie, puis passé

---

<sup>27</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal, op. cit.*, p. 253-254.

<sup>28</sup> Quittance de Christophe de Cargory à Agnolo Della Stufa concernant les frais de bouche de Pandolfo Della Stufa pour son séjour à la Bastille du 1<sup>er</sup> sept. 1546 au 11 nov. 1548, Paris, 2 fév. 1549 (AN, MC/ET/XIX, 177).

<sup>29</sup> « Contrat de mariage entre Pierre Poisson, serviteur domestique de Nicolas Godeffroy, valet de chambre du Dauphin, et de Claude Gobelin, sa femme, nourrice du Dauphin, et Anne Graspailart, veuve de Pierre Charelle (?), vivant meunier au Moulin de la Tour près Paris » (AN, MC/ET/XXXIII/45), Paris, 15 août 1557.

<sup>30</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 2, p. 240.

<sup>31</sup> *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 2, p. 273.

dans l'usage ? D'autres serviteurs anoblis pour leurs services ne changent jamais de fonctions<sup>32</sup>. Le patronyme « De la Court », est aussi partagé par de nombreux serviteurs de la cour de Bourgogne, dont certains, comme le saucier de la duchesse Isabelle de Portugal, obtiennent un office *de facto* – lui devient « valet de saucerie », puis endosse le même patronyme, Jamet « de la Cour »<sup>33</sup>.

### 3. Le « monde des serviteurs » aux confins de la vie de la cour ?

La qualification sociale exacte des serviteurs est un sujet en soi, qui peut non seulement permettre de saisir comment étaient perçues les tâches qu'ils effectuent, mais aussi de questionner leur degré d'intégration dans la société de cour. De fait, des sources variées amènent à penser, dans la suite de récentes études sur les mondes du service en général, que la frontière entre les domesticités n'est pas si imperméable qu'on pourrait le penser.

Pour le percevoir, passons désormais à des considérations spatiales. La géographie de la cour semble à première vue construite autour d'une séparation entre les espaces réservés aux serviteurs et ceux réservés aux courtisans-nobles. Cette séparation peut prendre plusieurs formes. Afin de se rendre compte de ce voile spatial qui cache les serviteurs, il faut se pencher sur des sources architecturales façonnées au cours de l'époque moderne, qui témoignent de la puissance de cette dissimulation. Un exemple frappant est celui du château d'Amboise, tel que dépeint par Jacques Androuet du Cerceau dans *Les plus excellens bastimens de France* (1579). Pour la cour de France, Amboise a l'avantage d'être un château utilisé des règnes de Louis XI à celui de François II, au même titre que celui de Blois. Le château et ses dépendances sont aménagés au gré des besoins de la cour, modifiant les bâtiments existants, lui ajoutant des annexes et des dépendances<sup>34</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, les cuisines, espace qui, vous l'aurez compris, est occupé par les serviteurs, se trouvent dans les bâtiments longeant la basse-cour du château, dans la partie nord-ouest de l'édifice. Or, il s'agit d'une partie peu élevée du château, construite dans le prolongement du logis de Louis XI : accessible donc, mais pas située sous le logis<sup>35</sup>. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Charles VIII fait construire un nouveau logis, séparé du reste du château. Cette fois-ci, les cuisines sont situées sous le rez-de-chaussée et communiquent avec les étages supérieurs par deux vis étriquées et une porte sur chaque niveau du logis<sup>36</sup>. Cette nouvelle disposition témoigne du besoin de proximité avec ces espaces de service, mais aussi de l'aménagement d'espaces dédiés aux serviteurs. Ainsi, même dans cette disposition, les cuisines et les espaces qui les desservent restent cachés, mis à l'écart. Paradoxalement, puisqu'ils doivent avoir accès à l'ensemble de la cour pour la servir, cette organisation de l'espace met à distance les serviteurs, ce qui constitue autant la conséquence que la cause d'un processus d'occultation : ils sont loin et on ne les voit pas.

Est-ce si clair pour autant dans le fonctionnement quotidien de la cour ? C'est peut-être le cas pour certains services spécifiques, dont la cuisine, qui n'est pas *a priori* un espace traversé par les acteurs les plus en vue de la cour. Ailleurs, des sources permettent de penser que la foule de serviteurs de basse condition ni cachée ni ignorée des acteurs les plus visibles, comme les diplomates étrangers. Au XVI<sup>e</sup> siècle certains textes montrent que les serviteurs sont des interlocuteurs pour les diplomates, capables même, dans certaines circonstances, d'entraver le travail des ambassadeurs. Voici un exemple avec un Florentin qui, en 1559, explique que ses adversaires à la cour soudoient les portiers et les fourriers afin

---

<sup>32</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal, op. cit.*, p. 310-311, à travers l'exemple d'Antoine Laboquet, écuyer de cuisine, anobli en 1449.

<sup>33</sup> M. Sommé, *Isabelle de Portugal, op. cit.*, p. 231.

<sup>34</sup> L. Gaugain, *Amboise, un château dans la ville, op. cit.*, p. 31-32.

<sup>35</sup> *Ibidem*, p. 82-83.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 129.



de lui mettre des bâtons dans les roues (citation [8]). Alfonso Tornabuoni, l'ambassadeur, qualifie ces serviteurs de « gens de basse condition ». Son témoignage montre l'agentivité d'une partie des serviteurs de la cour. Ainsi, peut-on considérer ces serviteurs comme se trouvant cachés aux confins de l'espace de la cour ? Non, parce qu'il est difficile de les considérer comme un groupe homogène : si les garçons commis de cuisine sont peut-être cachés en permanence, difficile de dire la même chose des femmes de chambre, qui se déplacent dans les palais, ou des portiers. Non, aussi, parce qu'une partie des serviteurs sont logés hors des logis princiers, mais qu'une autre partie doit être hébergée au plus près des nobles, sur des paillasses, dans les couloirs de service. Ces serviteurs sont ainsi cachés mais visibles, en retrait mais disponibles, au même titre que les domestiques d'aujourd'hui, étudiés par Alizée Delpierre.

### **Conclusion. Une histoire « sociale » impossible ?**

Je viens de faire semblant, devant vous, de parvenir à tisser une histoire des serviteurs de la cour à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. En guise de conclusion, j'aimerais souligner les innombrables limites de ce travail préliminaire. D'abord, l'objectif de ce panel n'est ici pas réalisé : avec ces sources, il est difficile d'écrire une histoire *sociale* de ces serviteurs de l'ombre. Dans l'optique du colloque, ces gens sont bel et bien cachés d'un voile difficile à lever. Si mobiliser des sources de natures variées permet de voir le sujet sous des angles intéressants, ce que ne faisait pas Monique Sommé dans son étude des serviteurs des hôtels bourguignons, il est en revanche difficile de décrire un parcours type (ni même un seul parcours individuel). De plus, cela oblige à mélanger les contextes de cour, alors qu'il n'est pas évident que la cour de Bourgogne, qui fonctionne sur un mode centralisateur, relève du même modèle que la cour de France ou d'autres de ses voisines. Or, il est difficile de comparer les cours entre elles, même au sein d'un seul espace politique si l'on tient compte des cours dites « princières », comme la cour des Bourbons dans le cas français<sup>37</sup>. Tout porte à croire qu'une partie notable du corps m'échappe, parce que ces serviteurs sont embauchés par les courtisans et pas par le prince. De même, il m'est difficile de parler de leur quotidien, de la manière d'effectuer les tâches qui relèvent du « sale-boulot » de la cour. Là, c'est peut-être l'archéologie qui pourrait m'aider à en apprendre davantage. Mais fouiller les espaces de service est une entreprise quasi vaine, tant ils ont été et sont encore les premiers à connaître des restructurations. Bref, est-ce une histoire impossible, vouée à poser une multitude de questions plutôt qu'à apporter de maigres réponses ?

Je ne veux pas vous laisser sur un sentiment d'échec ou une impossibilité. Alors quels sont les apports d'une histoire aussi parcellaire ? Elle confirme qu'il faut étudier la cour comme un monde stratifié, où chaque échelon inférieur compte davantage d'individus que le précédent. Elle confirme aussi que ces strates sont reliées entre elles par des formes de patronage et de clientélisme. L'exemple de la cour de Bourgogne est peut-être exceptionnel, mais la présence de serviteurs « de la cour » dans son ensemble, plutôt que de serviteurs liés à un service ou à individu, complexifie la porosité entre les secteurs montrée par Monique Sommé à propos des hôtels ou par Caroline zum Kolk et Una McIlvenna à propos des dames et demoiselles de compagnie. Le service des individus les moins en vue de la cour semble plus pérenne que celui des courtisans, touchés par les révolutions de palais et les disgrâces. Voilà peut-être une piste de recherche à creuser, sans savoir bien où : ces serviteurs pourraient ressembler, de loin, à un premier corps étatisé, au sein d'un État qui fonctionne, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur la base de relations largement domestiques. Je vous remercie de votre attention.

---

<sup>37</sup> Sur la diversité des modèles de cour à la fin du Moyen Âge, Olivier Mattéoni, « Les cours en France (seconde moitié du XIV<sup>e</sup> – fin du XV<sup>e</sup> siècle) », dans W. Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, op. cit.*, p. 421-437, not. p. 421-423.

**Étudier celles et ceux que personne ne voulait voir,**  
ou la difficile recherche des serviteurs de cour (XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)

PIERRE NEVEJANS  
École normale supérieure de Lyon / Laboratoire Triangle (UMR 5206)

[1] *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 53.

Et pour plusieurs autres parties extraordinaires desdiz mois d'avril, may et juing, assavoir : **porter et rapporter coffres de ville a autre et de bateau en batteau, 12 s.. Item, pour buaige [= lavage] des sourpliz, aubes, amus et nappes, et les reparer, 48 s.. Item, pour ung cent de petis aggrapes, 21 s..** Item, pour avoir fait mener et ramener lesdiz cofres a la feste de la Thoison d'or au service de monseigneur Jaques de Bourbon et a l'annuel de feu monseigneur le duc, cui Dieu pardoint, 7 s. Item, pour enchens a la Pentecouste, 3 s. Item, pour treze dozaines de gris a refaire, une amuche a 2 s. 6 d. piece et pour la façon, 6 s., font 44 s.. Item, pour la toile de cinq sourpliz, en chascun huit aulnes, font 40 aulnes, a 3 s. l'aulne font 6 £. Item, pour la façon desdiz sourpliz, 8 s. pour chascun font 40 s. Item, pour autres 5 sourpliz esquels a eu 41 aulnes de toille, a 3 s. 9 d. l'aulne font 7 £ 13 s. 9 d. Et pour la façon desdiz cinq sourpliz, 40 s. Font ensemble toutes ces parties la somme de 24 £ 13 s. 6 d.

[2] Clément Marot, *Œuvres poétiques*, éd. G. Defaux, Paris, Classiques Garnier, 1993, vol. 2, p. 343-345.

Et si pisser veult d'aventure,  
Ne gaste draps ny couverture :  
Mais sa maistresse gratte, gratte,  
Avecques sa flateuse patte :  
L'advertissant qu'on la descende,  
Qu'on l'essuye, & puis qu'on la rende  
En sa place, tant est honneste  
Et nette la petite beste

[3] *Comptes de l'écurie du roi Charles VI*, vol. 1, p. 210, n° 1374.

À Lorens Clerion, maistre de la basse euvre, pour son salaire d'avoir vuidié, netoié et porté hors un des aisemens de l'ostel dudit sejour seant a Charenton, par marchié fait a lui [c'est-à-dire par contrat], par quittance donnee XXX jours de mars, 64 s. p.

[4] *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 2, p. 249.

Pour plusieurs dons fais par mondit seigneur en sa ville de Saint Omer, la somme de 26 £ dudit prix, aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent. Et premierement, a Jaques Lempereur, portier de l'abbeye Saint Bertin audit Saint Omer, 4 £ ; **item a Thomas et Pierquin Leclerc, varletz du grenetier de ladict abbeye, pour avoir rabonné les chambres d'icelle abbeye quant nagaires mondit seigneur y a esté logié, 4 £** ; item, a maistre Guillaume Boudin, charpentier de ladict abbeye, pour plusieurs menuz ouvraiges par luy faiz, du commandement de mondit seigneur, tant pour son audience comme autrement, 6 £ ; et a Pierre Amise, varlet de chambre de monseigneur de Tournay, pour aucuns agreables services qu'il a faiz a mondit seigneur, 12 £. Reviennent toutes lesdictes parties ensemble a ladict somme de 26 £

[5] Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire, vol. 1, p. 102.

A Jehan Blanchot, dit Croy, varlet de pié de mondit seigneur, la somme de 17 £ 8 s., dicte monnoye de 40 gros, pour pluseurs parties extraordinaires par luy payees, du commandement de mondit seigneur, depuis son partement de la ville de Liege aux personnes et en la maniere qui s'ensuit, assavoir : a ceulx qui abatirent les portes et murs de ladicte cité du costé devers Saint Laurens, 7 £ 10 s. Item, en la ville de Huy, donné a une povre feme qui avoit donné une pugnie de violettes a mondit seigneur, 21 s. Item, ce mesme jour, **donné a ung compaignon qui porta lettre a icelluy seigneur de par monseigneur le connestable de France, lequel avoir esté desrobé des gens de monseigneur de Crevecueur, 50 s. Item, au partir de Tricht sur Meuze, pour don fait aux povres qui gardoient la porte, 100 s.** Et au departir de la ville de Diest, donné aux clers de l'église d'icelle ville, 27 s. Reviennent lesdites parties ensemble a ladicte somme de 17 £ 8 s.. Pour ce, par sa quittance cy rendue, icelle somme de 17 £ 8 s.

[6] *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, vol. 1, p. 517.

#### Cuisine [1468]

À Guillaume Moisson, escuier de cuisine <sup>38</sup>	109 £ 10 s.
À Coppin Servales, hateur [ <i>chargé des broches</i> ]	63 £ 15 s.
À Falot Champeaulx, buischier [= <i>boucher</i> ]	54 £ 15 s.
À Sohier Gosseau, ayde	54 £ 15 s.
À Jehannin, varlet de chaudiere	54 £ 15 s.
À Grosse Teste, ayde de rost	54 £ 15 s.
À Oudot Boule, porteur d'eaue	54 £ 15 s.
À Bribot, porteur d'eaue	54 £ 15 s.
À Frerin Coulon, galopin [ <i>enfant</i> ]	36 £
À Cornille Boudat	36 £
À Robinet Machon, varlet de fruit,	27 £ 7 s. 6 d.
	<b>601 £ 2 s. 6 d.</b>

[7] Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire, vol. 2, p. 273.

À Pasquine, vesve de feu **Guillaume de La Court, porteur d'eau de madame la duchesse la grande** [Isabelle de Portugal], la somme de 10 £ dudit prix que mondit seigneur luy a de sa grace donné pour une fois pour Dieu et en aumoisne et en consideracion de pluseurs agreables services que sondit feu mary a faiz a mondit seigneur.

[8] Alfonso Tornabuoni à Côme de Médicis, Blois, 18 nov. 1559 (ASFi, MdP 4594, fol. 169v-170r)

[...] l'Ex.a v.ra non è amata, et per consequentia ci son mal visti quelli che da lei dependono, **et io poi che son alla corte n'ho visti parechi segni nella gente bassa, perché non obstante che si sia data la man dolce, come è solito, a' forrieri, a' uscieri et altri offitiali, m'è stato voluto far di gran burle, si d'alloggiamenti come di non mi lasciar passar a cavallo dove vanno li altri ambascadori.** [...]

---

<sup>38</sup> Soit l'équivalent d'un « chef » dans notre vocabulaire moderne (voir Madeleine Ferrières, « Le cuisinier au château : un illustre inconnu ? », dans A.-M. Cocula, M. Combet (éd.), *Châteaux, cuisines & dépendances*, Bordeaux, Ausonius, 2014, p. 339-348, p. 345).